

COMMUNE DE ZIMMERBACH

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de Zimmerbach
Séance du 24 avril 2025

Sous la présidence de M. Benjamin HUIN--MORALES, maire

La séance est ouverte à 19h05

Étaient présents : M. le maire, Benjamin HUIN--MORALES, M. le 1^{er} adjoint au maire, Thomas HESS, Mme la 2^{ème} adjointe au maire, Magali DALLOZ et les conseillers municipaux Mme Claire DUPREZ, M. Gilbert GOETZ, M. Marc KLEIN, M. Didier MAQUIN, M. Jean-Paul MAURER, M. Fernand MEYER, M. Michel OTTMANN, Mme Dominique THALLINGER, M. Pierre WITTMER

Absents excusés : Rosalie FORNARA, Mme la 3^{ème} adjointe au maire a donné procuration à M. le maire, Mme Patricia LOSITO a donné procuration à Mme la 2^{ème} adjointe au maire, Magali DALLOZ

Désignation du secrétaire de séance : M. Gilbert GOETZ

Ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1° Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 mars 2025 – le maire

Économie et finances

- 2° Modification de demandes de subventions pour le passage de l'éclairage public en LED – 2^{ème} tranche – Didier MAQUIN
- 3° Demande de subventions – Passage de l'éclairage public en LED – 3^{ème} tranche – Didier MAQUIN
- 4° Demande de subventions – Remise en état de la voirie rue du président Léon Siben - Thomas HESS
- 5° Modification de demandes de subventions pour le réaménagement de l'aire de jeux – Magali DALLOZ
- 6° Attribution de subventions aux associations – Magali DALLOZ

Renouvellement de concessions

7° Renouvellement de la concession forestière du Zimmerplatz – le maire

POINTS DIVERS



Dès l'ouverture de la séance, le maire remercie l'assemblée présente et expose l'ordre du jour.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 MARS 2025

Rapporteur : le maire

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – MODIFICATION DE DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE PASSAGE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN LED – 2EME TRANCHE

Rapporteur : Didier MAQUIN

Lors du conseil municipal du 13 février dernier, le conseil municipal a approuvé le plan de financement et les demandes de subventions suivantes pour le passage de la deuxième tranche de l'éclairage public en LED :

- auprès de Territoire d'énergies Alsace, une subvention à hauteur de 10 517,50 € ;
- auprès de Colmar agglomération, 5 108,50 € au titre des fonds de concours ;

Il sera également sollicité le bénéfice de crédits d'économie d'énergie (C2E) à hauteur de 1 777,76 €.

Intitulé du projet	coût en € HT	coût en € TTC	Territoire d'énergie Alsace (50%)	Colmar Agglomération Fonds de concours (25%)	Fonds propres (25%)	Prime CEE (8,7%)
Travaux de rénovation de l'éclairage public	20 434,00 €	24 520,80 €	10 217,00 €	5 108,50 €	5 108,50 €	1 777,76 €

Le syndicat mixte Territoire d'Énergie Alsace a rendu sa décision pour l'octroi d'une subvention à la commune à hauteur de 30% du montant subventionnable plafonné à 150 euros par point lumineux soit 5 100,00 €.

Le montant de la prime CEE par luminaire sera également redéfini en fonction des taux en vigueur. Par ailleurs, après négociation, le prix de l'opération a été revu à la baisse.



Le plan de financement initialement proposé est donc revu ainsi :

Intitulé du projet	<u>coût</u> en € HT	<u>coût</u> en € TTC	Territoire d'énergie Alsace = (28,2 %)	Colmar Agglomération Fonds de concours (35,9 %)	Fonds propres (35,9 %)	Prime CEE
Travaux de rénovation de l'éclairage public	18 054,00 €	21 664,80 €	5 100,00 €	6 477,00 €	6 477,00 €	Montant défini ultérieurement

Il est proposé de demander :

- auprès de Territoire d'énergies Alsace, une subvention à hauteur de 5 100,00€ ;
- auprès de Colmar agglomération, une subvention à hauteur de 6 477,00 € au titre des fonds de concours.

Il sera également sollicité le bénéfice de crédits d'économie d'énergie (C2E).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le montant subventionnable qui s'élève à 18 054,00 € ;
- accepte le nouveau plan de financement,
- charge le maire de transmettre les dossiers aux organes compétents afin de solliciter les subventions mentionnées.

POINT 3 - DEMANDE DE SUBVENTIONS – PASSAGE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LED – 3EME TRANCHE

Rapporteur : Didier MAQUIN

La deuxième tranche du passage de l'éclairage public en LED sera réalisée courant 2025. Les lampadaires de la rue du Pflixbourg, rue des merles, rue des mésanges, rue saint Gilles, rue du président Léon Siben seront modifiés au profit d'une technologie LED permettant de réduire la consommation d'énergie et l'impact sur l'environnement.

Afin de continuer à bénéficier d'un subventionnement de la part de Territoire d'Énergie Alsace, il est proposé de poursuivre le projet en réalisant une troisième tranche courant 2026. Les secteurs concernés seraient la rue Jean-Philippe Sturm, rue des merisiers, rue du réservoir, rue des vergers, rue du Pinot, rue du Tokay, rue du Riesling et rue du Muscat pour un total de 48 luminaires.

Le plan de financement suivant inclus des demandes de subvention auprès de différents organismes :

- auprès de Territoire d'énergies Alsace, une subvention à hauteur de 7 200,00 € ;
- auprès de Colmar agglomération, 9 101,00 € au titre des fonds de concours

Il sera également sollicité le bénéfice de crédits d'économie d'énergie (C2E) dont le montant sera défini en fonction des taux en vigueur.



Les devis demandés à différentes entreprises permettent d'établir le plan de financement prévisionnel suivant

Intitulé du projet	coût en € HT	coût en € TTC	Territoire d'énergie Alsace (28,34%)	Colmar Agglomération Fonds de concours (35,83%)	Fonds propres (35,83%)	Prime CEE
Travaux de rénovation de l'éclairage public	25 402,00 €	30 482,00 €	7 200,00 €	9 101,00 €	9 101,00 €	Montant défini ultérieurement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le montant subventionnable qui s'élève à 25 402,00 € ;
- charge le maire de transmettre les dossiers aux organes compétents afin de solliciter les subventions mentionnées.

POINT 4 - DEMANDE DE SUBVENTIONS – REMISE EN ETAT DE LA VOIRIE RUE DU PRESIDENT LEON SIBEN

Rapporteur : Thomas HESS

Il est nécessaire d'engager des travaux de voirie rue du président Léon Siben, un regard dans un très mauvais état devant être changé.
Un devis a été demandé auprès de l'entreprise BS EXTERIEURS :

Désignation	Prix HT
Démontage de la chambre de tirage Découpe des enrobés Fourniture et mise en place de tout venant et compactage Préparation et mise en place d'enrobé y compris joint émulsion	1 240,00
TOTAL TTC	1 488,00 €

Afin de financer ces travaux, il est proposé de demander une subvention à Colmar Agglomération au titre du fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Intitulé du projet	Coût HT en €	Coût TTC en €	Fonds de concours (50%)	Commune – fonds propres (50%)
Remise en état de la voirie rue du Président Léon Siben	1 240,00	1 488,00	620,00	620,00



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le montant subventionnable de la remise en état de la voirie rue du Président Léon Siben qui s'élève à 1 240,00 € ;
- charge le maire de transmettre les dossiers aux organes compétents afin de solliciter les subventions mentionnées.

POINT 5 – MODIFICATION DE DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE REAMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX

Rapporteur : Magali DALLOZ

Lors du conseil municipal du 2 décembre dernier, le conseil municipal a approuvé le plan de financement et les demandes de subventions suivantes pour le réaménagement de l'aire de jeux :

- auprès de l'Etat, une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40 000,00 € ;
- auprès de la Région Grand Est, une subvention au titre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement durable des territoires à hauteur de 20 000,00 € ;
- auprès de Colmar agglomération, une subvention de 20 000,00 € au titre des fonds de concours.

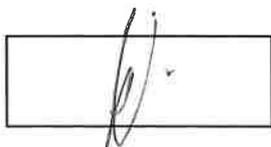
Intitulé du projet	Coût HT en €	Coût TTC en €	ETAT – DETR (40%)	Région GRAND EST – Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement durable des territoires (20%)	COLMAR AGGLO - Fonds de concours (20%)	COMMUNE – fonds propres (20 %)
Réaménagement de l'aire de jeux	100 000,00	120 000,00	40 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00

Après une nouvelle estimation des dépenses relatives à ce projet, le montant des travaux s'élèverait à 99 000,00 € HT.

Par ailleurs, la commune est éligible à une subvention au titre des fonds locaux de la Caisse d'Allocations familiale.

Le plan de financement initialement proposé est donc revu ainsi :

Intitulé du projet	Coût HT en €	Coût TTC en €	ETAT – DETR (40%)	Région GRAND EST – Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement durable des territoires (20%)	CAISSE D'ALLOCATION S FAMILIALES – Fonds locaux (5 %)	COLMAR AGGLO - Fonds de concours (15 %)	COMMUNE – fonds propres (20 %)
Réaménagement de l'aire de jeux	99 000,00	118 800,00	39 600,00	19 800,00	5 000,00	14 800,00	19 800,00



Il est proposé de demander :

- auprès de l'Etat, une subvention au titre de la DETR à hauteur de 39 600,00 € ;
- auprès de la Région Grand Est, une subvention au titre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement durable des territoires à hauteur de 19 800,00 € ;
- auprès de Colmar agglomération, une subvention de 14 800,00 € au titre des fonds de concours ;
- auprès de la Caisse d'allocations familiales une subvention de 5 000,00 € au titre des fonds locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le montant subventionnable qui s'élève à 99 000,00 € ;
- accepte le nouveau plan de financement,
- charge le maire de transmettre les dossiers aux organes compétents afin de solliciter les subventions mentionnées.

POINT 6 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Magali DALLOZ

Le maire rappelle l'importance des associations pour la vie du village et qu'en conséquence, la commune de Zimmerbach leur apporte chaque année une aide sous forme de subvention en espèces et/ou en nature.

Faute de définition légale, on entend généralement par subvention l'aide consentie par des personnes publiques dont les communes, à une personne privée poursuivant une mission d'intérêt général.

Ces aides se présentent couramment sous des formes diverses dont au principal :

- des subventions en espèces ;
- des subventions en nature et aide indirectes telles que l'exécution, par les agents communaux, des travaux d'entretien des équipements, l'attribution de matériel, la mise à disposition de moyens techniques et du local des associations (photocopies...) à titre gratuit, la mise à disposition de locaux communaux et enfin la mise à disposition des agents communaux.

En principe, toute association régulièrement déclarée et exerçant une activité d'intérêt général peut bénéficier d'une subvention publique.

Il n'existe néanmoins aucun droit à l'obtention ou au renouvellement d'une subvention au profit d'une association.

Celle-ci est toujours **facultative, précaire et toujours conditionnelle**.

En effet, la subvention, quelle que soit sa forme n'est possible que si certaines conditions légalement requises et exigibles sont respectées et s'il y a existence d'un intérêt général.

Ainsi, conformément au Code général des Collectivités Territoriales et notamment à son article L 1611-4, « *toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée* ».

Le même article précise dans son alinéa 2, que « *tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention*

- *une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé,*
- *ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.* »



En outre, depuis la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, les dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations prévoient que toute association qui sollicite l'octroi d'une subvention doit signer et respecter un contrat d'engagement républicain.

Le maire présente les subventions perçues par la Société des amis de la bibliothèque centrale de prêt et la Prévention routière par délibération du 14 mars 2024 :

LISTE DES ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
Société Amis Bibliothèque Centrale de Prêt	90,00 €
La Prévention Routière	80,00 €

Il est proposé au conseil municipal de reconduire les montants ci-dessus énoncés.

L'attribution de cette subvention est conditionnée à la transmission des documents mentionnés ci-dessus.

LISTE DES ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
Société Amis Bibliothèque Centrale de Prêt	90,00 €
La Prévention Routière	80,00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'allouer en 2025 des subventions forfaitaires à ces associations qui transmettront une demande dûment remplie, qui seront imputées sur le compte 65748 de la section de fonctionnement du budget primitif 2025

POINT 7 - RENOUELEMENT CONCESSION FORESTIÈRE (ZIMMERPLATZ)

Rapporteur : le maire

Le maire informe les membres du conseil municipal de l'existence d'une concession précaire et révocable de terrain située dans la forêt communale de Zimmerbach, parcelle 3 au lieu-dit « Zimmerplatz » sur lequel sont implantés une piste de danse avec buvette et une piste de quilles, accordée actuellement à l'Amicale du Zimmerplatz (anciennement Amicale des sapeurs-pompiers) pour une durée de 9 ans (2016-2025).

Cette concession arrive à échéance le 30/06/2025.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette concession selon les conditions fixées en commun accord entre les deux parties.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable, aux conditions ci-dessous :

- ✓ durée de la concession : 9 ans, du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2034 ;
- ✓ redevance annuelle : euro symbolique.



POINTS DIVERS**INFORMATIONS DIVERSES DE M. Benjamin HUIN MORALES, maire****FINANCES**

Au tiers de l'année, la commune a d'ores et déjà réalisé 3 000 euros d'économies par rapport à 2024.

TRAVAUX

Les travaux de passivation de l'escalier de l'école ont été réalisés par l'entreprise BASSO durant les vacances de Pâques. Le mur a également été conforté

ASSAINISSEMENT

Il a été constaté un affaissement rue saint Gilles au niveau d'une canalisation permettant l'écoulement du trop plein d'eau dans la Fecht. Suite au passage su SMAV, l'affaissement a été stabilisé et comblé. Le SMAV a également constaté deux regards à changer route de Turckheim. Enfin, le bassin tampon qui permet de recueillir le trop plein du réseau unitaire des eaux usées a pu être nettoyé suite à une période suffisamment longue sans précipitations qui a asséché la zone et permis l'accès aux engins de chantier.

BÂTI ALSACIEN

La commune a adhéré en 2024 à la démarche de cofinancement des projets de rénovation du bâti alsacien soutenu par la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel. Pour chaque dossier soumis à la CEA par un habitant de la commune, celle-ci abonde a minima de 10 % de la subvention attribuée par la Collectivité européenne d'Alsace.

Le premier projet de rénovation à Zimmerbach a été accepté pour une maison alsacienne rue de la chapelle. La subvention communale est d'un peu moins de 200 euros (10 % de celle attribuée par la CEA).

FORÊT

Dans la cadre de la rénovation d'une grange rue principale, le propriétaire a sollicité la commune afin d'acheter un chêne en forêt communale pour stabiliser la structure du bâti. La commune a vendu un chêne, identifié par l'agent forestier de Zimmerbach.

RESSOURCES HUMAINES

Plusieurs candidatures ont été reçues dans le cadre du recrutement d'un agent technique polyvalent pour remplacer l'agent communal faisant valoir ses droits à la retraite au 1er janvier prochain. La candidature de Stéphane Husser a été retenue. M. Husser prendra ses fonctions à l'automne 2025.

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

La Protection Maternelle et Infantile a été avisée de la volonté de la commune d'accueillir une Maison d'Assistantes Maternelles. Deux personnes intéressées ont désiré visiter les lieux et présenter leur projet.



ELECTIONS MUNICIPALES

Les prochaines élections municipales devraient être organisées selon les nouvelles règles définies par la proposition de loi visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales.

Les conseillers municipaux des communes de moins de 1000 habitants seront élus au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes comportant au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus de deux candidats supplémentaires, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Très concrètement, il ne sera plus possible de rayer les noms de candidats. Si un ou plusieurs noms étaient rayés, le bulletin serait nul. La liste devra être composée de façon paritaire, alternant un candidat de chaque sexe. Jusqu'à présent, les adjoints étaient élus comme le maire au scrutin secret à la majorité absolue. Désormais les adjoints seront élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste des adjoints devra également être paritaire.

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Une refonte de la journée défense et citoyenneté (anciennement journée d'appel et de préparation à la défense) est actuellement en cours. Elle sera recentrée sur des sujets de défense nationale et débutera par la levée des couleurs et la Marseillaise. Une modernisation du recensement sera également opérée.

AGENDA

La journée citoyenne du 3 mai se prépare. Il s'agit de la 10^{ème} édition à Zimmerbach. Un bob avec le slogan "Hop'la Zimm" sera réalisé pour l'occasion. L'association de pêche et de pisciculture se joindra à l'évènement pour nettoyer et entretenir les bords de Fecht.

Il conviendra pour les années futures de flécher les ateliers accessibles aux jeunes.

ATELIER PHOTO

L'atelier photo de Zimmerbach a réalisé un livre photos à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la Libération de Zimmerbach. Ce livre sera mis en vente le lundi 28 avril de 19h à 20h salle Vuillemin.

INFORMATIONS DIVERSES DE M. Thomas HESS, 1^{er} adjoint

ENTRETIEN

L'entretien de la chaudière de l'école a été confié à l'entreprise ROSÉ.

EGLISE

Le battant de cloche de l'église a été changé. La commune a obtenu 50 % de subventions.

CHEMINS DE VIGNES

Une consultation des entreprises en vue de la réalisation des chemins de vignes du secteur Trois épis a été lancée. L'ouverture des plis sera réalisée lundi 28 avril.



PONT DE LA FECHT

La commune est en attente du retour de la Collectivité Européenne d'Alsace concernant la subvention demandée dans le cadre de la reprise du garde-corps du pont de la Fecht pour lancer les travaux.

URBANISME

Les déclarations préalables de travaux enregistrées depuis le dernier conseil municipal sont passées en revues. Il s'agit d'un permis de construire et de sept déclarations préalables de travaux.

INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Magali DALLOZ, 3^{ème} adjointe

AIRE DE JEUX

Un projet de réaménagement de l'actuelle aire de jeux est en cours de préparation. Un sondage avait été réalisé auprès des habitants de la commune afin de définir leurs attentes pour cette nouvelle aire de jeux. Les étudiants en BTS Aménagement paysager du lycée du Pflixbourg avaient également travaillé sur le projet.

Ce sont l'ensemble de ces propositions qui ont permis d'établir un cahier des charges. Dans sa version idéale, le nouvelle aire de jeux présentera, sous réserve des coûts ; un nouveau terrain de pétanque, un terrain multisport, une zone sport adapté, une zone jeux pour enfants, une zone enherbée et un espace de pique-nique. Les propositions qui seront faites par les différentes entreprises prochainement sollicitées, en adéquation avec le budget imparti permettront de redéfinir les contours du projet.

Il est soulevé le problème du terrain de pétanque souvent inondé. Cette problématique sera prise en compte dans le projet. Il sera également privilégié un revêtement de sol facile d'entretien.

Enfin, le mur de tennis pourra être conservé s'il s'intègre dans l'ensemble de l'aménagement proposé.

ANNIVERSAIRES

Mme Nicole SPITZ remercie les membres du conseil municipal pour leurs bons vœux à l'occasion de ses 80 ans.

COMPTAGE DU GIBIER

Chaque année des sessions de comptage du gibier sont organisées au printemps. La dernière session de comptage a permis de relever 9 biches, 5 faons, 3 chevreuils, 4 sangliers, 2 lièvres, 1 renard, 1 chat sauvage et 1 animal non identifié. Le maire a effectué le comptage le 24 avril, Magali Dalloz le 17 avril.

SYNDICAT DES EMPLOYEUX FORESTIERS

Le syndicat accomplit 8 000 heures de travail sur l'ensemble des communes grâce à six salariés à temps complet et un apprenti. Un bûcheron a récemment été embauché.

Ils réalisent en majorité des travaux d'exploitation mais également des travaux sylvicoles. Plus de la moitié des travaux forestiers sont réalisés par le syndicat.



BRIGADE VERTE

Les rapports de la brigade verte des mois de février et mars sont passés en revue.

COMMÉMORATION

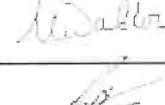
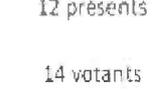
La cérémonie de commémoration du 8 mai aura lieu à 10h, sans messe.

La séance est close à 20h39



TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ZIMMERBACH (68230)

Réunion du CM du 24 avril 2025

Fonction	NOM	Prénom	Présent(s) / SIGNATURE	Excusé(es)	Secrétaire de séance
3ème adjointe	DALLOZ	Magali			
ELUE	DUPREZ	Claire			
2ème adjointe	FORNARA	Rosalie		Procuration à Benjamin HUIN- MORALES	
ELU	GOETZ	Gilbert			R
1er adjoint	HESS	Thomas			
Maire	HUIN – MORALES	Benjamin			
ELU	KLEIN	Marc			
ELUE	LOSITO	Patricia		Procuration à Magali DALLOZ	
ELU	MAQUIN	Didier			
ELU	MAURER	Jean-Paul			
ELU	MEYER	Fernand			
ELU	OTTMANN	Michel			
ELUE	THALLINGER	Dominique			
ELU	WITTMER	Pierre			

Quorum = 3 présents

12 présents

14 votants

